

Séance plénière

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

19 octobre 2018



VŒU PRÉSENTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉMÉDECINE

La télémédecine est régie par le décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010. Elle consiste à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour mettre en relation le patient et un ou des professionnels de santé, dont au moins un professionnel médical ou plusieurs professionnels de santé dans le but d'établir un diagnostic à distance.

La Sarthe a été désignée comme territoire expérimental de télémédecine sur la Région des Pays de la Loire. Dernièrement, le Département a apporté son soutien au déploiement de la télémédecine sur le territoire du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe.

Développé sur ce territoire, ce projet innovant à vocation à être étendu au reste du territoire départemental avant d'être généralisé sur l'ensemble de la région.

À cet effet, il est prévu un déploiement en premier lieu sur la filière dermatologie, puis en gériatrie et dans le domaine de la cardiologie en dernier lieu.

La structure d'appui du Centre Hospitalier Le Mans fait partie des 14 structures, dont des EHPAD et un foyer d'accueil médicalisé (FAM), ayant confirmé leur accord pour expérimenter la télémédecine dès 2018.

Par ailleurs, le Centre Hospitalier Intercommunal (CHIC) Alençon-Mamers, par une initiative du Département de l'Orne, pratique depuis 2014 la télémédecine dans le cadre de trois exercices : neurologie, dermatologie et auprès des patients vivants avec le VIH (PVVIH).

Les professionnels de santé du CHICAM partagent les informations via la télémédecine avec un réseau de professionnels et d'établissement de santé composé par :

- Les EHPAD sur Alençon et dans l'Orne, quelques EHPAD périphériques en Sarthe et en Mayenne.
- Les IDE libérales.
- Quelques médecins généralistes (la plupart des médecins généralistes n'y adhèrent pas par un manque de temps).
- Les Hôpitaux périphériques.
- Le Centre pénitentiaire d'Alençon.

Afin de développer et de coordonner la pratique de la télémédecine sur le territoire sarthois, le Conseil Départemental appelle à une meilleure articulation entre le Centre Hospitalier Le Mans et le CHIC Alençon-Mamers, afin de coordonner la pratique de la télémédecine sur le territoire.

Il encourage ces deux structures à entreprendre des démarches en ce sens, dans le but d'assurer une meilleure couverture médicale à destination des patients du Nord-Sarthe.